

Les objecteurs

JO RUTEBESC

Civils, irréductiblement

Éditions libertaires 2018 400 p 20 €

Cet ouvrage, issu de la mouvance anarchiste, est un plaidoyer pour une cause disparue, l'objection de conscience. Le statut d'objecteur de conscience a été accordé par le général de Gaulle en 1962 mais réellement voté l'année suivante. Dès lors, les objecteurs de conscience sont regroupés à l'Office national des eaux et forêts à Brignoles pour lutter contre les incendies qui sévissaient dans le sud est de la France. La durée du service était pour eux de deux ans contre un seul pour les appelés du contingent. Par la suite les objecteurs ont pu être acceptés dans d'autres structures d'accueil. Ces sont alors majoritairement des libertaires, des pacifistes intégraux et parfois quelques témoins de Jéhovah. Au total, entre 1964 et 1996, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont obtenu ce statut, épaulées par un secteur associatif très vivace.

L'ouvrage offre un recueil de textes montrant d'abord les revendications des objecteurs sur le site de Brignoles. Les lettres et les témoignages recueillis datent des années 1960 mais l'éditeur a choisi de les entrecouper de souvenirs de militants soulignant la difficulté de l'objection conscience.

SYLVAIN BOULOUQUE